



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 3
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Wednesday, January 31, 2024

Tenue à :

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mercredi 31 janvier 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté
Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey

III

Appearances / Comparutions

Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Media Coalition	Christian Leblanc Patricia Hénault
Centre for Free Expression	John Mather Michael Robson

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	No one appearing
Conservative Party of Canada	Michael Wilson Nando de Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
Introduction of the Expert Panel by/Introduction du panel de spécialistes par M. Gordon Cameron	1
Presentation by /Présentation par M. Alan Jones	3
Presentation by /Présentation par M. John Forster	12
Presentation by/Présentation par M. Richard Fadden	16
Questions to the panel by/Questions aux panélistes par M. Gordon Cameron	24

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 31 janvier 2024 à 10 heures

The hearing begins January 31, 2024 at 10:00 a.m.

THE REGISTRAR: Order, please. À l'ordre, s'il vous plait.

This sitting of the Foreign Interference Commission is now in session. Commissioner Hogue is presiding.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La commissaire Hogue préside.

The time is 10 o'clock. Il est 10 heures.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour, tout le monde.

Alors, bonjour.

M. GORDON CAMERON: Bonjour.

COMMISSAIRE HOGUE: Première chose, les participants en ont été informés hier soir, mais simplement pour que le public soit au courant, des contraintes au niveau des panélistes font en sorte qu'aujourd'hui exceptionnellement le panel terminera autour de midi 30 ainsi que la journée d'audience.

Alors, ceux qui veulent vaquer à d'autres occupations cet après-midi sont évidemment les bienvenus.

Alors, M. Cameron est l'animateur pour le panel de ce matin.

--- INTRODUCTION OF THE EXPERT PANEL BY/INTRODUCTION DU PANEL DE SPÉCIALISTES PAR M. GORDON CAMERON:

M. GORDON CAMERON: Merci, Madame la

1 Commissaire.

2 Je m'appelle Gordon Cameron, un des avocats
3 de la Commission.

4 Aujourd'hui, nous avons un panel de trois
5 anciens fonctionnaires publics chargés des services du
6 renseignement de sécurité. Vous avez peut-être eu l'occasion
7 de lire leurs biographies, mais je ferai un petit résumé de
8 ces biographies.

9 La personne qui est proche de la table des
10 avocats, c'est monsieur Richard Fadden. Monsieur Fadden a été
11 directeur du Service canadien du renseignement de sécurité de
12 2009 à 2013 et il est devenu conseiller de la sécurité
13 nationale pour le premier ministre en 2015 et 2016, et
14 pendant (sic) ce temps, il a occupé plusieurs postes de sous-
15 ministre, y compris sous-ministre de la Défense au
16 gouvernement et actuellement, parmi d'autres rôles qu'il
17 occupe, il est expert à l'École des affaires internationales
18 à l'Université d'Ottawa.

19 À côté de monsieur Fadden, vous avez monsieur
20 Alan Jones. Il a commencé son travail professionnel à la GRC
21 avant d'aller au SCRS où il a occupé plusieurs postes
22 d'opération et de gestion avant de devenir ancien directeur
23 adjoint du SCRS chargé de tous les programmes d'opération en
24 tant que directeur adjoint de la technologie, y compris la
25 technologie et les opérations. Il est maintenant conseiller à
26 l'Institut de développement professionnel de l'Université
27 d'Ottawa et il offre des cours sur la sécurité nationale et
28 la cybersécurité.

1 Monsieur John Forster se joint à nous par
2 vidéo. Monsieur Forster est ancien chef du Centre de la
3 sécurité des télécommunications. Si vous avez lu les
4 documents, c'est l'agence nationale chargée des
5 renseignements électromagnétiques. Il a occupé ce poste
6 jusqu'en 2015 et il a occupé plusieurs postes de sous-
7 ministre et de sous-ministre adjoint, y compris le poste de
8 sous-ministre de la Défense, et depuis sa retraite au
9 gouvernement, il travaille comme consultant au SCRS dans les
10 communautés de la défense nationale et autres.

11 Madame la Commissaire, nous voulons commencer
12 avec une présentation liminaire par les panélistes présentant
13 certaines de leurs perspectives sur le sujet. Il n'y a pas un
14 ordre prédéfini, on a décidé de commencer avec monsieur Alan
15 Jones.

16 Monsieur Alan Jones, voulez-vous commencer?

17 **--- OPENING REMARKS BY/REMARQUES D'OUVERTURE PAR M. ALAN**

18 **JONES:**

19 **M. ALAN JONES:** Merci beaucoup pour cette
20 occasion de vous parler.

21 Je voulais commencer avec un commentaire sur
22 les panélistes hier que j'ai trouvés très instructifs. Il y a
23 eu une discussion et des informations sur lesquelles je
24 voulais faire des commentaires pour le contexte.

25 Tout d'abord, l'aperçu par la professeure
26 West concernant l'article 38 était très utile et nous a dit
27 ce qui s'est passé à la Commission Arar, c'a été très utile
28 et c'est une bonne façon de présenter ces sujets à cette

1 Commission parce que les choses vont sûrement évoluer de la
2 même façon. Mais il est clair que ce processus a dû changer
3 pendant le temps, donc j'ai beaucoup apprécié la présentation
4 de la professeure West sur cette question.

5 Quelque chose que je ne pensais pas dire. Du
6 renseignement classifié n'est pas détenu par l'Agence, mais
7 c'est la propriété de la Couronne. C'est géré par la
8 politique publique et les raisons (sic) pour la divulgation
9 sont faites au nom du gouvernement et ça ne dépend pas
10 vraiment des agences, ça ne dépend pas de ce que les agences
11 veulent ou ne veulent pas faire.

12 **M. GORDON CAMERON:** Monsieur Jones, pouvez-
13 vous rapprocher le micro pour que les interprètes puissent
14 mieux vous suivre.

15 **M. ALAN JONES:** On a beaucoup fait référence à
16 la Commission Arar et j'avais beaucoup participé à cette
17 commission. Le processus concernant la divulgation dans cette
18 commission concerne également cette commission, est pertinent
19 pour cette commission, mais je ne peux pas vraiment me
20 préoccuper, mais je ne pense pas vraiment que l'accent de la
21 Commission Arar qui était sur la mauvaise conduite est
22 l'accent que cette commission mettra sur ses travaux.

23 Donc, il y a une différence au niveau du
24 mandat de cette commission et j'étais préoccupé que
25 l'impression qu'on donnait, c'était qu'on mettait l'accent
26 sur la mauvaise conduite et ça change beaucoup de choses.

27 Par exemple, les demandes de divulgation
28 faites par les tiers, si ces tiers viennent d'autres pays,

1 parce que d'autres pays suivent ce processus public. Si on
2 demande à un autre pays de divulguer des informations devant
3 une commission sur la mauvaise conduite, ils vont beaucoup
4 réfléchir avant de divulguer des informations par rapport à
5 ce qu'ils savent ce que c'est une divulgation d'informations
6 qui concerne les faits.

7 Autre chose, s'il y a une perception de
8 mauvaise conduite criminelle, comme c'était le cas à la
9 Commission Arar, ça aura un effet sur le type d'informations
10 divulguées parce que le contexte sera très différent
11 lorsqu'on regarde le sujet avec une perspective de la
12 recherche de faits.

13 Donc, je voulais tout simplement clarifier
14 l'intention de ces deux commissions, mais lorsqu'on parle de
15 la divulgation, il y a beaucoup de similarités.

16 Autre chose concernant la Commission Arar, le
17 sujet était complètement différent. C'était la lutte contre
18 le terrorisme, ce n'était pas l'ingérence étrangère, donc des
19 agences et des méthodologies différentes étaient concernées.
20 Le contexte d'Arar, c'était après le 11 septembre donc le
21 contexte était complètement différent.

22 Concernant les tiers, nous sommes un
23 importateur net de renseignements produits par les alliés et
24 les partenaires comme on a entendu, surtout le Groupe des
25 Cinq, mais également l'OTAN et d'autres personnes. Le
26 gouvernement du Canada a des relations avec des différentes
27 organisations partout dans le monde. Le monde est beaucoup
28 plus grand que le Groupe des Cinq, donc toutes ces relations

1 sont très importantes.

2 Ce qui est important de garder à l'esprit,
3 c'est que ces autres pays ont... gère leurs propres programmes
4 de renseignement pas pour l'intérêt du Canada, mais pour
5 protéger leur propre pays. Les renseignements qu'ils donnent
6 au Canada est un produit dérivé de leurs programmes qui sont
7 conçus pour leur propre protection. Ils vont divulguer les
8 renseignements, partager les informations au Canada pour les
9 raisons de sécurité collective s'ils pensent que leurs pays
10 sont menacés, s'il y a une menace de venant du Canada ou
11 venant d'une organisation liée au Canada et cherchent de la
12 coopération. Donc, ils vont divulguer des informations
13 générales qui concernant une menace générale.

14 Parfois, ils veulent avoir des bonnes
15 relations avec le Canada parce qu'ils ont d'autres relations,
16 par exemple des relations commerciales avec le Canada, mais
17 l'intention primaire du partage du renseignement, c'est pour
18 leurs propres intérêts.

19 Donc, lorsque le Canada demande de la
20 divulcation et ils sont à risque concernant leurs sources,
21 que ce soit les sources humaines, techniques ou des sources...
22 ou agents secrets qui travaillent pour leurs agences, ils
23 doivent, avant de divulguer de l'information, évaluer la
24 répercussion sur leur propre sécurité lorsqu'ils donnent de
25 l'information au Canada ou lorsqu'ils évaluent les raisons de
26 la divulgation au public.

27 Donc, ce n'est pas parce qu'ils regardent
28 l'impact sur le Canada, mais l'impact que ça aura sur leurs

1 propres pays.

2 On a mentionné un élément hier, le temps
3 qu'il faut pour évaluer les demandes de divulgation et on a
4 parlé du processus de l'article 38, c'est pas simplement un
5 processus canadien.

6 Lorsque le Canada fait une demande à une
7 tierce partie, un autre pays, à la longue, ça finit devant
8 les agences spécialisées qui sont submergées par leur propre...
9 par d'autres demandes venant de leur propre pays, que ce soit
10 la préparation des demandes pour les audiences
11 parlementaires, des demandes qui viennent des autres pays et
12 autres. Donc, il faut comprendre que, bien que on veut bien
13 penser qu'un autre pays ne veut pas coopérer, qu'ils
14 hésitent, c'est un processus bureaucratique très différent et
15 les processus prennent du temps et le temps de réaction ne
16 dépend pas du temps de réaction des intérêts canadiens. Ils
17 doivent regarder leurs propres priorités d'abord.

18 Et bien qu'on peut leur exercer de la
19 pression pour dire, « ça c'est important, vous devez répondre
20 pendant un délai », ils le comprennent. Il y a souvent de la
21 bonne volonté, ils comprennent que c'est important, mais ils
22 gèrent leur propre pression.

23 Il y a des commentaires qui ont été faits
24 disant qu'il y a parfois de la tension qui entoure la demande
25 qu'on fait à d'autres pays de divulguer de l'information.
26 Beaucoup des pays qui ont des relations avec le Canada,
27 l'OTAN, le Groupe des Cinq, pour ces pays-là, c'est pas un
28 problème. Ils ont leur propre processus. Ils comprennent

1 pourquoi on leur pose certaines questions. Peut-être ils ne
2 sont pas contents parce que parfois ils peuvent préférer que
3 le Canada règle ses problèmes sans leur poser de questions,
4 mais il n'y a pas de risque réel de compromettre la relation,
5 c'est des choses qu'on gère.

6 Mais pour les autres pays qui n'ont pas les
7 systèmes qui sont similaires au système du Canada, la
8 primauté de droit, les démocraties, parfois, pour ces gens
9 des pays qui sont différents, leur réaction est très
10 différente. Ils ne comprennent pas pourquoi on leur pose des
11 questions. Ils vont essayer d'adopter leurs propres
12 perspectives pour évaluer nos demandes, et parfois ça demande
13 beaucoup de finesse, beaucoup plus de travail, et parfois,
14 soit ils ne répondent pas tout simplement ou ils disent non.

15 Le genre de réponses qu'on peut avoir peuvent
16 être, « oui, on va divulguer de l'information, on va
17 divulguer une partie de ce que voulez, mais pas tout », mais
18 parfois il y a une réponse nuancée disant « on va divulguer
19 une information à vous pour utiliser comme vous voulez, mais
20 vous serez responsable de la conséquence de cette
21 divulgation ».

22 Donc, c'est ça la zone grise sur laquelle
23 nous devons faire les décisions. Donc, une fois de plus, il
24 n'y a pas de règles écrites.

25 On a eu une grande discussion hier sur la
26 nécessité de protéger les sources humaines. Nous avons des
27 obligations légales et morales pour protéger les gens qui
28 mettent leur vie à risque pour nous donner des informations.

1 Parfois, ils nous donnent des renseignements dans le contexte
2 de l'ingérence étrangère parce qu'ils veulent se protéger,
3 protéger leurs familles et leurs communautés, mais ils sont
4 préoccupés que ça aura des conséquences néfastes sur eux dans
5 leur travail professionnel, dans les entreprises, ou avoir
6 des conséquences préjudiciables qui concernent les membres de
7 leurs familles dans le pays d'origine.

8 Donc, ça, c'est des enjeux réels qu'il faut
9 gérer lorsqu'on évalue une demande de divulgation parce que
10 ce sont des êtres humains.

11 La divulgation des sources techniques, et un
12 commentaire a été fait hier que j'ai considéré très utile.
13 Dans les rapports de renseignement, la source n'est pas
14 divulguée dans le rapport même. En fait, le type de source
15 n'est pas mentionné. On ne dit pas si c'est une source
16 humaine ou une source technique parce que la mention du fait
17 que c'est une source humaine ou technique révèle la source,
18 donc la source même est anonymisée dans tous les rapports.
19 L'identité est toujours séparée, gardée dans un processus
20 séparé, et il y a le principe d'anonymité et pour protéger le
21 processus.

22 Les atouts techniques sont souvent les
23 sources techniques utilisées avec le soutien d'une source
24 humaine. Donc, on ne peut pas nécessairement séparer ces gens
25 de demandes de divulgation. Les sources coutent très cher,
26 mais il y a beaucoup de risques associés à cela. Par exemple,
27 une source humaine peut avoir aidé avec cette source
28 technique ou cette source humaine fonctionne dans le secret

1 et on met à risque la personne.

2 Je vais raconter une anecdote. Dans le lobby
3 de CIA, il y a des étoiles sur le mur pour chaque agent qui a
4 été tué pendant le travail. Le NSA a un mur de commémoration
5 et il y a plus des étoiles sur le mur du NSA que sur le mur
6 du CIA. Donc, le risque est réel, pour des raisons
7 différentes, mais il y a des risques associés à ces sources
8 techniques. C'est pas tout simplement une source technique.

9 Dans tous les cas, que ce soit une source
10 technique ou source humaine, souvent c'a été élaboré pendant
11 des années, avec du temps, parce que c'est nécessaire.
12 Lorsqu'on les perd, on perd la capacité de produire le
13 rapport qui concerne les menaces futures.

14 Donc, c'est des choses qu'il faut considérer.
15 Si on perd ces sources, si on parle des divulgations, même
16 s'il y a de bonnes raisons, comment les remplacer? On devient
17 vulnérable parce qu'une lacune aura été créée.

18 Juste pour résumer, j'ai cité plein de
19 préoccupations sur la base des conversations que nous avons
20 entendues hier, mais pendant longtemps, j'ai pensé que nous
21 pouvons divulguer plus de travail, surtout sur le bon travail
22 fait par les agences de renseignement pour les Canadiens,
23 pour le gouvernement du Canada. Il y a des façons d'être plus
24 transparent tout en protégeant les sources, tout en
25 protégeant les risques d'avenir. Mais je ne pense pas que les
26 règles actuelles et les lois actuelles, telles
27 qu'interprétées, ont été très innovatrices comme on pourrait
28 le faire dans un contexte moderne, donc il y a des façons de

1 l'interpréter pour ce qui est des enjeux, je veux dire,
2 concernés.

3 Mais je pense que parfois l'interprétation la
4 plus restreinte des risques basés sur les différentes façons
5 de faire les divulgations permet une certaine méthode
6 innovatrice de divulguer les informations. Par exemple,
7 quelque chose que je considère un enjeu temporel. Avec du
8 temps, le risque de divulgation peut être atténué, pas
9 nécessairement bien que parfois, lorsqu'une source humaine
10 doit être protégée pendant « leur » vie ou des sources
11 techniques, mais il y a des cas où un risque pouvait exister
12 si on voulait divulguer des renseignements qui datent de deux
13 ans ou de cinq ans, c'est pas le même risque que des
14 informations qui datent de cinq ans, ou de dix ans, ou de
15 plus de temps.

16 Donc, je ne sais pas si on a regardé cet
17 enjeu temporel et ses conséquences, mais je pense qu'il faut
18 faire plus de travail. Il est très important pour la
19 crédibilité des agences et pour les Canadiens et les
20 parlementaires de comprendre pourquoi les agences travaillent
21 comme elles travaillent. Il faut qu'on comprenne le bon
22 travail qu'ils font au nom des citoyens. La seule façon de le
23 faire, c'est d'être plus transparent. Et je pense qu'il y a
24 plus de travail à faire sur cette question dans l'avenir.

25 Donc, j'ai présenté pas mal de risques, mais
26 en même temps, je voulais dire qu'on doit mieux faire sur la
27 question de la divulgation qu'on l'a fait dans le passé.

28 **M. GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur Jones.

1 Et Monsieur Forster, à vous la parole.

2 **M. JOHN FORSTER:** Pouvez-vous m'entendre?

3 **Mr. GORDON CAMERON:** Oui.

4 **--- PRESENTATION BY/PRÉSENTATION PAR M. JOHN FORSTER:**

5 **M. JOHN FORSTER:** Bonjour. Merci de cette
6 occasion d'être avec vous aujourd'hui.

7 Tel que Gordon a mentionné, j'ai travaillé
8 dans plusieurs ministères tout au long de ma carrière. Trois
9 ministères travaillaient dans le domaine de la sécurité
10 nationale et de la défense. À Transports Canada, nous étions
11 des consommateurs de renseignements, notamment pour essayer
12 d'identifier des menaces quant aux transports, notamment du
13 côté aérien. À titre de responsables du CST, nous allions
14 chercher de l'information également de d'autres ministères.

15 Et ensuite, j'ai travaillé à la Défense
16 nationale, qui a une fonction très importante au niveau des
17 renseignements de sécurité parce que nous étions un
18 consommateur et un producteur de tels renseignements.

19 Je ne suis ni spécialiste au niveau de la
20 classification des renseignements et je ne suis pas non plus
21 un avocat. Par contre, j'aimerais vous parler de mon rôle à
22 titre de consommateur et aussi d'organisme ou responsable
23 d'organismes qui faisaient la collecte de tels
24 renseignements. Je voudrais parler notamment du fait de
25 comment nous pouvons rendre cette information publique.

26 À plusieurs occasions, surtout lorsque
27 j'étais au Centre de la sécurité des télécommunications et
28 lors de mes comparutions devant des comités parlementaires,

1 que ma tâche aurait été beaucoup plus facile de divulguer de
2 l'information, d'expliquer des menaces au Canada, ou encore
3 d'expliquer les opérations de mon ministère. Et même si ce
4 n'était pas contre la loi, il y avait de réelles raisons qui
5 m'empêchaient d'agir ainsi.

6 Je vais parler un peu des contraintes clés
7 auxquelles nous étions confrontés.

8 Tout d'abord, les agences de renseignement
9 comme le SCRC... SCRS, plutôt, et le CST doivent protéger leurs
10 sources, le renseignement, la technologie. Lorsque l'on
11 publie un rapport au sujet d'une discussion, même si on
12 enlève les noms et qu'on caviarde certaines des informations,
13 on peut facilement divulguer qui a divulgué l'information ou
14 comment elle a été obtenue, ce qui fait que les sources sont
15 à risque et cela pose des problèmes.

16 Deuxièmement, il est important de se souvenir
17 que les renseignements ne sont pas des faits. Il y a des
18 campagnes de désinformation que l'on voit de plus en plus et
19 notamment il y a des soucis au niveau de l'identification des
20 sources, notamment dans le domaine du monde de cyber dans
21 lequel le CST fonctionne. Alors, si vous publiez un rapport,
22 on pourrait par inadvertance divulguer de l'information avant
23 que d'autres renseignements puissent confirmer ou infirmer
24 cette information.

25 Aussi, les renseignements exigent une bonne
26 analyse et du contexte. Lorsque j'ai commencé à travailler au
27 CST, j'étais conscient que je consommais par exemple des
28 renseignements bruts, par exemple un rapport d'une rencontre

1 ou d'une réunion, parce que ça peut nous induire en erreur.
2 Les analystes peuvent avoir une compréhension approfondie du
3 contexte et ainsi de suite pour pouvoir rapiécer de
4 l'information. Donc, lorsque l'on publie un rapport, ça
5 pourrait induire le lecteur en erreur qui n'aurait pas accès
6 à d'autres rapports. Il s'agit d'informations que j'ai
7 communiquées à d'autres ministres dans la Défense nationale.

8 Mon collègue a évoqué que dans plusieurs cas,
9 les renseignements ne sont pas les nôtres. Nous sommes un
10 grand importateur de renseignements. On se fit notamment à
11 nos alliés, notamment du Groupe des Cinq, pour importer de
12 tels renseignements. Nous consommons plus de renseignements
13 que ce que l'on produit. Alors, les producteurs de ces
14 renseignements indiquent quelles sont les conditions de
15 partage de cette information et, s'il y a des soucis, ils
16 pourraient arrêter de communiquer cette information, et le
17 Canada serait, par conséquent, affaibli de façon
18 significative.

19 Aussi, il faut parler aussi de ce besoin de
20 savoir de l'information. Certains des renseignements sont si
21 sensibles et la source si importante, et ainsi de suite, il
22 n'y a que quelques personnes au sein du gouvernement fédéral
23 qui auront accès à ces informations. L'information est très
24 compartimentée et vous devez avoir été endoctriné de la bonne
25 façon. Et il faut tenir compte également des habiletés de
26 sécurité, notamment il faut tenir compte des cotes de
27 sécurité très secrètes.

28 Est-ce que ça veut dire que tous les

1 renseignements ne peuvent pas être rendus publics? Non, je
2 pense que le SCRS aimerait communiquer plus d'informations
3 aux gouvernements, aux entreprises, aux universités, mais
4 pour cela, il faudrait apporter des changements à sa Loi.
5 C'est important que la Commission ait accès à ce dont elle a
6 besoin et qu'elle conteste le gouvernement à savoir ce qui
7 peut ou non être divulgué.

8 Trois points à ce sujet. Une des choses qui
9 est importante dont il faut se souvenir, eh bien, moi, je
10 comprends que la Commission aura accès à toute l'information
11 en mode non caviardée. Donc, même s'ils n'ont pas rendu cette
12 information publique, la Commission pourrait quand même tenir
13 compte des renseignements lors de son mandat.

14 Deuxièmement, la Commission peut et devrait
15 contester des décisions du gouvernement, à savoir ce qui peut
16 être divulgué ou non et pourquoi. Les ministères parfois ont
17 des tendances à... peuvent avoir des surclassifications de
18 l'information, ils peuvent juger que moins c'est plus. C'est
19 important qu'un processus de contestation inclue un examen au
20 niveau élevé dans la hiérarchie par un expert ou encore on
21 pourrait avoir besoin d'un point de vue plus large. Ça ne
22 peut pas se passer dans tous les cas et, même si la
23 Commission peut déposer une contestation auprès de Justice
24 Canada ou devant les tribunaux, ça peut quand même exiger
25 beaucoup de ressources pour la Commission ou le gouvernement.
26 Je pense qu'un esprit de collaboration sera essentiel et ça
27 devra être communiqué au gouvernement aux plus hautes
28 hiérarchies.

1 Troisième point, je juge qu'il sera important
2 pour le gouvernement et les agences de produire des versions
3 non classifiées de rapports ou encore de préparer une
4 évaluation non classifiée. On n'a pas besoin des détails, les
5 noms, les endroits, les informations précises d'une
6 discussion, on n'a pas besoin de divulguer toute cette
7 information pour comprendre qu'elle est au cœur de ce rapport
8 et comment ça fait partie du mandat de la Commission.

9 Il n'y a pas une solution universelle qui
10 fera en sorte qui pourrait s'appliquer à tout. Tous les
11 rapports devront être examinés, il y a des enjeux très
12 importants et l'intérêt public et la transparence sont très
13 importants, mais on doit équilibrer ces questions contre la
14 sécurité nationale et d'autres enjeux, et cela fait partie
15 également de l'intérêt commun.

16 Je juge que les débats que vous tenez cette
17 semaine sont très importants et très valables. Je vais m'en
18 tenir à cela et je remets le micro à Gordon.

19 **M. GORDON CAMERON:** Et maintenant, Monsieur
20 Fadden, à vous la parole.

21 **--- PRESENTATION BY/PRÉSENTATION PAR M. RICHARD FADDEN:**

22 **M. RICHARD FADDEN:** Merci. Merci de cette
23 occasion de m'adresser à vous.

24 Alors, je suis désolé, je suis désolé si vous
25 avez l'impression que j'ai une voix un peu modifiée.

26 Je vais m'excuser auprès de tous les avocats
27 parce que je ne vais pas parler beaucoup du droit
28 aujourd'hui. Je reconnais à quel point ces lois sont

1 importantes, mais si je m'écarte de ma spécialité, j'invite
2 les gens à me corriger.

3 Aujourdhui, j'aimerais vous présenter un
4 point de vue pratico-pratique d'un praticien. Au fil des ans,
5 j'ai eu des boulots où... qui étaient responsables de la
6 protection, alors que dans d'autres emplois, j'étais plus axé
7 sur l'ouverture, donc je pourrais paraître un peu
8 schizophrénique, oui.

9 D'un point de vue d'un praticien, tout
10 d'abord, il faut reconnaître que la loi doit être respectée
11 et ensuite on passe à autre chose. Dans une démocratie,
12 l'ouverture et la transparence est le point de départ. Je me
13 souviens que j'avais souvent utilisé comme exemple l'ancienne
14 U.R.S.S. où tout était classifié, à moins qu'il y ait une
15 indication très claire que ces renseignements peuvent être
16 renseignements (sic) et que l'inverse était vrai au Canada,
17 c'est-à-dire que tout était ouvert à moins qu'il faille que
18 ces renseignements soient maintenus classifiés.

19 Je ne peux pas dire que ce point de vue était
20 partagé par tout le monde, mais quand même, ça vous permet de
21 comprendre notre point de vue par rapport à nos adversaires.

22 La *Loi sur la sécurité de l'information*
23 cherche à avoir de la protection, alors que la *Loi sur*
24 *l'accès à l'information* cherche à de l'ouverture.

25 Ce que je veux dire, que toutes les
26 politiques et toutes les lois sont assujetties à des
27 interprétations personnelles et institutionnelles. La
28 commissaire n'aurait pas un boulot à temps plein si c'était

1 faux. Nous interprétons au sein de la bureaucratie et au sein
2 des tribunaux des lois et des politiques. Je juge que c'est
3 important parce que ces interprétations avec le temps font en
4 sorte qu'il y a une culture qui s'installe, cette culture
5 peut et de fait devient ce que l'on peut interpréter comme
6 lois et d'autres modèles.

7 Alors le SCRS, le CST et les affaires
8 mondiales ont leurs propres interprétations, à savoir quelles
9 informations pourraient ou non être divulguées, mais il y a
10 aussi des contreparties des tierces parties. Et si vous avez
11 plusieurs institutions qui ont contribué à un renseignement,
12 presque toujours le point de départ, c'est de classifier au
13 plus haut niveau demandé par un des partenaires, une des
14 institutions. C'est très rare qu'on demandera une
15 classification au plus faible niveau.

16 À l'exception possible du Bureau du Conseil
17 Privé, ce qui nous intéresse, ce sont des systèmes de
18 personnel fermés. Par cela, je veux dire qu'alors vous vous
19 joignez parce que vous êtes espion et vous voulez devenir
20 chef et vous vous joignez au CST parce que vous devez vous
21 intéresser à devenir dirigeant ou dirigeante.

22 J'aimerais parler quelques instants du Bureau
23 du Conseil privé, notamment parce qu'il est au service du
24 premier ministre, mais aussi, dans le domaine de la sécurité
25 nationale, ils ont une certaine distance et les institutions
26 et les ministères n'ont pas nécessairement cette distance. Et
27 on finit par avoir un point de vue de monde fermé, y compris
28 des décisions, à savoir si on peut classifier ou déclassifier

1 des renseignements. Le Bureau du Conseil privé peut
2 idéalement prendre un point de vue plus large.

3 Lorsque j'étais le conseiller à la Sécurité
4 nationale, j'ai dû négocier avec des ministères, et parfois
5 on voit qu'il y a un point de vue plus large dont on n'a pas
6 tenu compte. Je ne dis pas qu'il faut qu'il y ait un souhait
7 conscient de la part des ministères et des agences de mettre
8 de côté la position de défaut, mais plutôt d'avoir un effort
9 conscient de protéger de l'information. Il y a quand même un
10 équilibre, un équilibre qui est plutôt en faveur de la
11 protection.

12 Avec le temps, je juge que la culture devient
13 la culture prédominante, mais il faut tenir compte de tout
14 cela lorsque l'effet pratique, c'est de réduire la
15 controverse. Je ne dis pas que la controverse ou l'aspect
16 partisan joue un rôle, mais lorsque vous invoquez la
17 protection en vertu d'une protection juridique, ça veut dire
18 que vous... et souvent, il n'y a personne qui a un point de vue
19 différent. J'y reviendrai un peu plus tard.

20 Il n'y a pas de personne qui fait de
21 plaidoyers pour l'ouverture parce que le commissaire à
22 l'accès à l'information ne joue pas de rôle ici, donc tout le
23 monde arrive ici avec l'idée qu'ils sont en train de
24 maintenir un équilibre approprié, et si j'ai raison,
25 l'équilibre souvent tombe du côté de la protection. Souvent,
26 ce que cela veut dire, c'est que des décisions sont prises de
27 façon très rapide. Vous avez un volume de documents et vous
28 avez une culture qui fait en sorte que vous allez vous

1 orienter d'une certaine façon par rapport à la
2 classification.

3 C'est également vrai lorsqu'on reçoit des
4 renseignements de la même source avec la même méthodologie ou
5 que vous êtes en train de rédiger des mêmes rapports. Peut-
6 être que vous pourriez vous poser la question : dans quelle
7 mesure est-ce que mes successeurs ont utilisé les algorithmes
8 plutôt que le cerveau humain.

9 Vous savez, tout est produit par
10 l'électronique aujourd'hui, alors pourquoi est-ce que les
11 algorithmes ne pourraient pas aussi jouer un rôle au niveau
12 de la détermination des différents niveaux de classification?

13 Je juge également que les appels à
14 l'extérieur du système sont compliqués, prennent du temps et
15 coutent cher. Donc, s'il n'y a personne au sein du système
16 qui peut répondre à une demande de classification, il s'avère
17 très difficile de procéder autrement.

18 Mon point central est le suivant. Bien que la
19 plupart des renseignements qui vont vous intéresser méritent
20 d'être protégés, et mes collègues ont évoqué pourquoi, la
21 culture, la charge de travail et la tradition des agences
22 font en sorte qu'il y a une tendance vers la
23 surclassification. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'est
24 souvent le cas.

25 Je voudrais aussi mettre le point sur
26 quelqu'un qui pourrait défendre l'ouverture [non interprété]
27 et je veux parler du Conseil privé. Lorsqu'il y a des
28 dossiers qui sont importants, il faut aussi qu'ils en

1 tiennent compte.

2 Ce que j'essaie de dire, c'est que vous avez
3 de la marge de manœuvre pour faire des pressions, notamment
4 en raison de cette culture de surprotection. Dans le contexte
5 de cette commission, je ne sais pas la mesure dans laquelle
6 Justice Canada ou le BCP seront impliqués dans la prise de
7 décision, mais ce que je vous dirais, c'est que si vous avez
8 de la difficulté à avoir de l'ouverture, je vous inviterais à
9 parler au greffier du Conseil privé parce qu'il est
10 responsable et le gardien des délibérations du Cabinet.

11 Avant de vous proposer quelques idées,
12 j'aimerais revenir et me mettre à la place des gens qui
13 travaillent dans le système et qui sont saisis de nombreux
14 secrets.

15 Je crois qu'il y a trois types de secrets :
16 de sécurité nationale dont on a parlé ce matin, des secrets
17 d'intérêts nationaux, et ensuite il y a des secrets du
18 Cabinet. Tout le monde doit être au courant de ces secrets
19 alors qu'ils sont en train de procéder au système de
20 classification et à la divulgation. Ces trois secrets ont
21 leurs propres règlements et leur propre culture.

22 Mais moi, je pense que, pour vous, ce qui
23 devrait vous intéresser, ce sont les secrets de sécurité
24 nationale. Les secrets du Cabinet relèvent du Conseil privé,
25 mais les renseignements associés à l'intérêt national sont
26 souvent en arrière-plan et souvent c'est passé à des
27 analystes dans le domaine de l'accès à l'information qui
28 n'ont pas nécessairement les connaissances en matière de

1 sécurité nationale.

2 Ce que j'essaie de dire, que ces trois
3 catégories souvent ont une certaine interaction, mais les
4 désagréger fait partie du processus et c'est une partie
5 importante du processus. En l'absence – et encore une fois je
6 me répète, mais en l'absence de quelqu'un qui pourrait
7 surveiller l'ouverture, les renseignements sont surclassifié
8 plus qu'ils ne devraient l'être.

9 Si vous jugez que ce que je vous dis a une
10 certaine valeur, eh bien, je pense que le fait de reconnaître
11 que le gouvernement a un rôle à jouer, ça va vous aider au
12 niveau de la déclassification.

13 Les agences sont trop proches de leur
14 documentation. Il doit y avoir une façon d'avoir une certaine
15 distance par rapport à cela. Je ne sais pas si vous avez
16 considéré l'embauche de quelqu'un qui a pris sa retraite
17 récemment. Il y a des gens comme monsieur Cameron qui ont
18 travaillé dans ce domaine depuis longtemps, mais ce n'est pas
19 la même chose que de trouver un praticien qui a pris sa
20 retraite récemment. Et demander aussi au Conseil privé de
21 jouer aussi ce rôle d'arbitre au niveau de l'ouverture et
22 cela irait dans le sens que le premier ministre aimerait
23 qu'il y ait le plus d'ouverture possible.

24 Aussi, nos alliés, nos alliés très proches
25 sont beaucoup plus ouverts que nous. Ils protègent leurs
26 informations, mais les Australiens, les Américains, les
27 Britanniques sont beaucoup plus ouverts que nous. Vous
28 pourriez notamment regarder pourquoi ils auraient divulgué

1 une certaine information qui ressemble à une de nos
2 informations. On a parlé également du passage du temps, la
3 question temporelle, ça aussi c'est important.

4 Une des questions qui a été soulevée lorsque
5 je travaillais encore... mais là, je vais m'arrêter un instant.
6 Je pense que nous allons... que vous n'allez pas examiner tous
7 les renseignements qui ont été produits. Il y aura beaucoup
8 de consolidation, ça va être consolidé, d'une façon ou d'une
9 autre.

10 L'une des raisons que les choses sont
11 classifiées, c'est que les fonctionnaires ne veulent pas
12 qu'il y ait des informations qui sont soit divulguées, mais
13 par contre, tout est dans le domaine public.

14 Et moi, j'ai poussé par rapport à mes
15 collègues, car dans la communauté de la sécurité nationale,
16 les gens préfèrent l'information collectée plutôt que de CBC
17 ou de l'*Economist*. J'exagère peut-être, mais si vous avez des
18 renseignements de sécurité, si vous pouvez dire que toute
19 cette information est publique, eh bien, vous pouvez le
20 prendre de ce point de vue là et oublier la question de
21 collecte. Et donc, ça vous permet de changer votre analyse
22 finale.

23 Et ce que je dirais aussi – et ensuite je
24 vais m'arrêter –, et ça, c'est quelque chose que j'ai utilisé
25 quand je parle aux comités parlementaires, vous pouvez
26 prendre vos renseignements, vous pouvez perdre un petit peu
27 du détail, mais finalement, rien n'est perdu.

28 Donc, c'est important de se rappeler que les

1 rapports analysés, et c'est ce que reçoivent en général les
2 gens, donc ils ne peuvent pas savoir les informations
3 directes, mais c'est peut-être pas important pour les
4 historiens, mais pour les hauts fonctionnaires, rarement ils
5 vont avoir ce genre de renseignements. Ils vont avoir des
6 rapports d'analyse, et c'est dans ce genre de rapports que
7 nous avons un petit peu plus de flexibilité, on peut dire, si
8 vous allez enlever deux mots ou si vous vous... vous pouvez les
9 divulguer.

10 Donc, je ne veux pas dire que je suis pour la
11 divulgation de tout, c'est évident qu'il y a des choses que
12 c'est absolument essentiel, il faut les protéger, mais ça ne
13 veut pas dire par contre qu'il ne faut pas qu'il y ait des
14 discussions sur l'interprétation par rapport à quels types
15 d'information peuvent être divulgués ou pas.

16 Merci.

17 **--- QUESTIONS TO THE PANEL BY/QUESTION AUX PANÉLISTES PAR**

18 **M. GORDON CAMERON:**

19 **M. GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur Fadden.

20 Alors, Messieurs, comme nous le savons tous,
21 demain, nous allons avoir vos homologues et des gens du BCP
22 qui sont dans les postes que vous avez occupés pendant vos
23 carrières, donc nous allons avoir l'occasion et peut-être ce
24 sera une explication plus détaillée du fonctionnement de vos
25 organisations. Mais pour mettre vos commentaires aujourd'hui
26 et pour situer le contexte dans le temps qu'il nous reste, je
27 voudrais demander à chacune de vos agences de décrire plus ou
28 moins le genre de travail que vous faites pour essayer de

1 créer des contrastes entre les différentes. Les gens
2 entendent le SCRS et le CST, et donc, ils ne savent pas
3 forcément faire la différence.

4 Alors, Monsieur Fadden et Monsieur Jones,
5 est-ce que vous pouvez parler du travail que fait le SCRS, et
6 ensuite, Monsieur Forster, si vous pouvez nous parler de ce
7 que vous faites au CST, ça va aider pour distinguer entre ces
8 deux agences.

9 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, moi, je pourrais
10 commencer avec des commentaires d'ordre général.

11 Ce que je voudrais dire, c'est que, selon la
12 loi, le SCRS doit faire une différence entre les
13 renseignements nationaux et étrangers. Partout dans l'Agence,
14 vous pouvez parfois faire la collecte d'autres types de
15 renseignements, mais le SCRS, c'était créé pour s'occuper de
16 renseignement national, le terrorisme, la sédition entre
17 autres. Et aujourd'hui, là, on peut faire la collecte de
18 renseignements étrangers, ici au Canada et à l'étranger.

19 Donc, dans le Service, on fait une
20 distinction entre les deux et c'est nécessaire en vertu de la
21 loi, et c'est, je pense, peut-être la Cour fédérale est fixée
22 là-dessus de façon exagérée, mais, bon, ça, c'est mon opinion
23 personnelle, mais ce point, cette perspective, vous la
24 retrouvez partout. Il faut faire très attention.

25 L'autre chose que je dirais, c'est qu'en
26 vertu de la loi, une agence peut demander à une autre agence
27 de faire quelque chose dans son mandat qu'il ne peut pas
28 faire techniquement. Donc, le SCRS va demander au CST de

1 faire une collecte du moment que c'est à l'intérieur du
2 mandat du SCRS. Donc, je dis ça pour vous dire que, bien
3 qu'il y a deux mandats très clairs, John va expliquer ce qui
4 se fait au CST, et c'est plus du côté étranger, mais on peut
5 agir du moment que c'est à l'intérieur de notre mandat. Ils
6 peuvent le faire avec d'autres institutions du gouvernement
7 du Canada également.

8 Donc, c'est deux points d'ordre général et
9 aussi une indication que le SCRS fait la collecte pour que ce
10 soit utile pour le gouvernement. Donc, c'est toujours un
11 jugement : qu'est-ce qui est utilisé à l'interne pour les
12 rapports plus larges et qu'est-ce qui va dans le système qui
13 va être disponible aux ministres, à d'autres agences à
14 Ottawa, mais il y a bien des renseignements qui ne quittent
15 jamais le SCRS, c'est trop particulier, ça ne s'applique pas
16 forcément à des intérêts en jeu au moment. Et le SCRS fait
17 d'autres choses, il y a les cotes de sécurité, entre autres.

18 Mais je pense que je vais m'arrêter là. Je
19 pense que Alan va pouvoir vous parler des questions
20 opérationnelles et ce que fait le SCRS.

21 **M. AL JONES:** Oui.

22 Alors, je vais commencer avec le mandat et la
23 *Loi sur le SCRS.*

24 Ils ont dit qu'ils n'ont jamais vu de gens
25 qui étaient... qui avaient toujours la Loi en leur possession.
26 Oui, ça nous guide au quotidien, car tout découle de cette
27 loi, y inclus tous les pouvoirs pour les activités
28 opérationnelles. Tout ça suit l'article 12, ce qui est le

1 mandat principal pour les enquêtes ou autres choses, ça
2 commence avec la sécurité du Canada, et ensuite vous avez des
3 menaces précises entre 2(a), (b), (c), (d) de la Loi : (a),
4 c'est l'espionnage; (b), c'est l'ingérence étrangère; (c),
5 c'est terrorisme; et (d), c'est la subversion, et ça, c'est
6 une autorité qui n'est pas... qui n'a pas été utilisée depuis
7 bien des années.

8 Donc, le Service, eh bien, c'est axé sur le
9 national : un service de sécurité. Mais à l'international,
10 les pays ont un service de sécurité pour régler la sécurité :
11 il y a MI5; aux États-Unis, le FBI; en Australie, c'est ASIO,
12 et cetera, et cetera. Et il y a un mandat en vertu de
13 l'article 16 où le Service peut faire une collecte au nom
14 d'un ministère, que ce soit Affaires mondiales Canada ou le
15 ministère de la Défense, ils peuvent faire la collecte de
16 renseignements étrangers, mais seulement à l'intérieur du
17 Canada.

18 Pour ce qui est de l'article 12, les
19 renseignements de sécurité, il n'y a pas de restrictions
20 géographiques par rapport aux opérations du SCRS. Nous, le
21 Service, oui. Le Service protège le Canada et les Canadiens
22 partout dans le monde, donc il s'agit de la sécurité du
23 Canada pour les Canadiens au Canada et à l'étranger. Et bien
24 des menaces au Canada viennent de l'étranger, donc il faut
25 aller là où les menaces sont émanées pour avoir les
26 renseignements dont vous avez besoin pour protéger le Canada.

27 Avec l'article 21, le SCRS a le pouvoir de
28 faire l'interception des communications privées, et ça, c'est

1 un accès en vertu de la Loi. Ça peut être [non interprété]...

2 Et le SCRS a des capacités importantes pour
3 les renseignements d'origine électronique, et c'est surtout
4 pour ce qui vient de l'extérieur du Canada, ce qui cible les
5 Canadiens. Mais le type de renseignements dont peut parler
6 John, eh bien, le CST, eh bien, nous, au SCRS, nous n'avons
7 pas la capacité technique pour faire ça. Nous, nous offrons
8 des renseignements au CST pour qu'ils puissent aller de
9 l'avant avec leur mandat et vice versa.

10 Donc, et ça, c'est une vision large, et il y
11 a aussi des évaluations des normes de sécurité pour les cotes
12 de sécurité pour le gouvernement du Canada. Ils font des
13 enquêtes basées sur leur mandat, ils fournissent aussi des
14 cotes de sécurité pour les gens qui arrivent au Canada pour...
15 qui veulent immigrer. Donc, ils vont être vérifiés par le
16 SCRS.

17 Donc, ça, ça vous donne un survol, un résumé
18 de ce que fait le SCRS. Et nous, au Canada, on n'a pas le
19 pouvoir d'arrêter, pour l'arrestation, ni au Canada, ni
20 ailleurs.

21 **M. GORDON CAMERON:** Merci beaucoup.

22 Monsieur Forster, est-ce que vous pouvez nous
23 dire ce que fait le CST?

24 **M. JOHN FORSTER:** Oui.

25 Alors, le Centre de la sécurité des
26 communications, ça a commencé au sein du ministère de la
27 Défense nationale, et ensuite ils sont devenus sa propre
28 agence avec sa propre législation. Nous nous rapportons au

1 ministre de la Défense, mais nous sommes séparés maintenant
2 du ministère de la Défense nationale.

3 Nous avons deux activités principales.
4 D'abord, les renseignements d'origine électroniques, donc
5 toutes les communications électroniques dans toutes ses
6 formes. Et le mandat, c'est du côté extérieur et non pas
7 national. Donc, on n'a pas le droit de faire la collecte
8 d'informations sur les Canadiens, pas simplement au Canada,
9 mais non plus ailleurs au monde. Et si ça se fait par
10 inadvertance, eh bien, il faut le désensibiliser et
11 l'enlever.

12 Nous fournissons des renseignements bruts, et
13 ça, pour le reste du gouvernement, que ce soit le SCRS, la
14 GRC, la Défense nationale, l'Agence frontalière. Donc, ça
15 permet à ces agences et ces ministères de faire leur analyse
16 et d'agir pour protéger.

17 Nous avons un mandat pour aider, que ce soit
18 pour le SCRS, la Défense nationale, la GRC, pour faire des
19 opérations au niveau national, mais ce travail se fait pour
20 l'agence et en vertu de leur mandat. Donc, on peut être un
21 service technique pour d'autres ministères.

22 Et notre mandat, c'est pour la sécurité
23 cybernétique, donc on protège le gouvernement fédéral, le
24 gouvernement du Canada et toute sa structure TI. On les
25 protège des hackers. Et nous avons eu un mandat pour bloquer
26 et intervenir, mais nous pouvons aussi prendre des étapes en
27 ligne dans toute l'infrastructure pour empêcher ces attaques.

28 Et il y a le Centre de cybersécurité, et ça,

1 c'est le côté public, si vous voulez, du mandat du côté
2 cybernétique pour travailler avec le secteur privé et
3 d'autres niveaux de gouvernement pour les aider avec leur
4 cybersécurité, et ça, pour défendre les Canadiens et
5 Canadiennes.

6 Et je pense que ça explique bien ce que nous
7 faisons.

8 **M. GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, Monsieur
9 Forster.

10 Nous voulions que vous puissiez décrire, et
11 ça, c'est quelque chose que vous pouvez certainement
12 expliquer de façon très simple. On a entendu, et vous l'avez
13 décrit vous-même, que le CST fait la collecte d'origine
14 électromagnétique. Alors, est-ce que vous pouvez nous
15 expliquer ce que c'est exactement les renseignements
16 d'origine électromagnétique?

17 **M. JOHN FORSTER:** Oui.

18 Eh bien, ce sont des collections... ce sont des
19 sources électromagnétiques. Nous n'avons pas de ressources.
20 On fait... on met l'accent sur les conversations sur téléphones
21 cellulaires, des textes, textos, messages textes, toute
22 communication qui se fait par ordinateur. Donc, c'est
23 vraiment de ce côté-là que nous opérons.

24 **M. GORDON CAMERON:** Est-ce que vous pouvez
25 expliquer pourquoi les renseignements d'origine
26 électromagnétique ont tendance à avoir des désignations
27 spéciales et un traitement spécial?

28 **M. JOHN FORSTER:** Eh bien, il y a certaines

1 classifications du fait de la nature de la technologie ou des
2 sources d'information. Alors, je l'ai mentionné dans mes
3 remarques liminaires, on ne veut pas divulguer vos
4 techniques, vos technologies, vos capacités ou vos sources,
5 car les cibles de vos collectes, eh bien, ils vont essayer
6 d'éviter ou bloquer vos efforts.

7 Donc, ce sont des techniques, c'est de la
8 technologie et l'accès... et ce sont des renseignements
9 extrêmement sensibles, donc les rapports de renseignements
10 que vous produisez, vous ne pouvez pas divulguer les sources,
11 donc ils vont s'assurer que l'accès à l'informa... ces
12 renseignements sont très soigneusement contrôlés. Comme je
13 l'ai mentionné, certaines informations sont disponibles pour
14 seulement quelques personnes au sein du gouvernement.

15 **M. GORDON CAMERON:** Je vais passer à un autre
16 sujet.

17 Monsieur Fadden ou Monsieur Jones, est-ce
18 qu'il y aurait quelque chose que vous voulez rajouter par
19 rapport aux responsabilités des deux organismes? Non?

20 **M. ALAN JONES:** Est-ce que vous voulez nous
21 parler de la divulgation pour le SCRS, qu'est-ce qu'ils font
22 avec ces renseignements à l'intérieur de la communauté?

23 **M. GORDON CAMERON:** C'est sur ma liste, oui,
24 alors on peut en parler maintenant.

25 Donc, quels types de questions (sic) que vous
26 produisez?

27 **M. ALAN JONES:** Dick et moi-même, on a souvent
28 dit que ça ne vaut pas la peine de faire dépenser de l'argent

1 et de ne rien faire avec et de simplement l'admirer. Il faut
2 que ce soit utile.

3 Alors, évidemment, le Service est très
4 détaillé dans ses rapports. Pour des bons renseignements, eh
5 bien, c'est une attention aux détails qui compte. Donc, les
6 rapports sont très détaillés, nous documentons toutes les
7 choses que les gens pourraient poser : « Pourquoi vous avez
8 tant de détails? » Eh bien, c'est parce qu'à l'avenir, vous
9 ne pouvez pas savoir quand ça va être pertinent, ces détails,
10 et ces détails vous prouvent qu'est-ce que vous avez évalué
11 dès le départ était bien vrai ou faux. Et donc [non
12 interprété]...

13 John a mentionné plus tôt qu'il y a un risque
14 quand on lit un seul rapport sur un dossier, car ce que vous
15 savez dès le départ dans une enquête, eh bien, souvent c'est
16 ce que vous allez savoir une fois que vous faites une enquête
17 plus large quand vous cherchez d'autres faits, vous êtes
18 peut-être dans une autre... vous avez une autre perspective.

19 La première chose que vous entendez à la
20 télévision, c'est faux. Quand vous voyez CNN qui proclame des
21 choses sans attendre le temps qu'il faut pour savoir ce qui
22 s'est vraiment passé.

23 Donc, ces rapports sont dans une base de
24 données automatisée. Il faut être capable de faire des
25 analyses comparatives très rapidement, et on garde cette
26 information pour bien des années, car ça peut être des années
27 que vous ayez davantage d'informations qui va tout clarifier
28 et qui va expliquer le contexte. Alors, il peut y avoir des

1 renseignements de dix... sept à dix ans, ça peut vraiment vous
2 aider pour comprendre une menace actuelle.

3 Donc, le seuil pour que vous allez faire une
4 enquête, c'est différent des enquêtes pénales, c'est
5 différent de ce que fait la police, et les juges en Colombie-
6 Britannique m'ont dit ce que je pense c'était non pertinent,
7 mais donc, vous allez avoir beaucoup d'informations qui
8 n'arrivent pas à un niveau de la preuve en situation de
9 poursuite pénale.

10 Donc, il peut y avoir des renseignements
11 contradictoires, il peut y avoir toutes sortes de choses, des
12 choses qui ne sont pas... qui peuvent... les choses ne peuvent
13 pas être deux choses à la fois, mais parfois vous avez des
14 informations contradictoires. Donc, comment interpréter,
15 comprendre ce qui vous est présenté, comme le dit John, c'est
16 très important.

17 Comme Dick l'a dit aussi, quand vous avez
18 (sic) des données brutes à des décideurs, eh bien... de haut
19 niveau, eh bien, c'est très difficile. Il y a eu des
20 circonstances par le passé – et ç'a été mieux réglé
21 maintenant – où vous aviez une crise et les renseignements
22 qui arrivaient étaient presque bruts. Donc, vous aviez des
23 sous-ministres et des hauts fonctionnaires qui étaient...
24 essayaient de comprendre tous ces rapports qu'ils avaient vus
25 dans les deux, trois semaines, et comme je vous ai dit, ce
26 n'est pas toujours la même chose à chaque fois que vous le
27 voyez. Donc, c'est pas utile dans une situation de crise. Une
28 personne doit faire son travail et c'est pour ça qu'il faut

1 donner, analyser, pas des données brutes.

2 Nous partageons des renseignements avec les
3 autres au Service du renseignement parce qu'il faut une
4 coopération pour protéger le Canada. Parfois, il y a une
5 menace qui s'est manifestée contre un allié ou un partenaire,
6 même un pays avec lequel nous n'avons pas les meilleures
7 relations, mais si on sait qu'il y aura une attaque
8 terroriste où les vies seront en jeu, il faut... c'est notre
9 devoir de les informer. Nous ne voulons pas cacher cette
10 information et permettre à ce que quelque chose se passe à
11 l'autre bout du monde parce que c'est la même chose qu'on
12 n'aimerait pas qu'un autre pays nous cache des informations
13 qui peuvent nous aider.

14 Lorsqu'il y a des renseignements qui
15 dévoilent une activité criminelle liée à une des menaces que
16 j'ai décrites, le terrorisme par exemple, des infractions
17 dans le *Code criminel*, on apprend à savoir s'il y a un crime,
18 et lorsqu'on reçoit ce genre de renseignements, nous avons
19 des mécaniques qui nous permettent de conseiller la police ou
20 la GRC, et il y a des mécanismes qui nous permettent de le
21 faire. Nous avons une lettre de divulgation.

22 Peut-être il y a des changements déjà
23 apportés – je suis déjà à la retraite –, mais une lettre de
24 divulgation, et ces termes sont bizarres pour quelqu'un qui
25 ne les maîtrise pas, il y a une lettre de divulgation et une
26 lettre de conseil.

27 Une lettre de divulgation dit à la GRC ou une
28 autre administration : « Nous avons trouvé des renseignements

1 liés à une activité que nous pensons criminelle. Peut-être
2 vous voulez réagir, mais ce renseignement nous appartient, on
3 ne vous dévoile pas l'information pour que ce soit utilisé
4 dans les tribunaux, mais pour des fins d'information. »

5 Une lettre de conseil ou de consultation nous
6 permet de conseiller la GRC. On dit : « Voici ce qu'on a
7 appris, voici ce que vous pouvez utiliser. Et lorsque vous
8 dites ce que vous pouvez utiliser, ça vous permet de faire
9 certaines choses, soit de la communication, documenter
10 certaines choses, donc vous faites partie de ce processus à
11 partir de ce moment.

12 Donc, tout ce contexte est compliqué. Je ne
13 vais pas en parler aujourd'hui.

14 Le Service peut également découvrir des
15 renseignements qui ne relèvent pas de son mandat, mais
16 peuvent être importants pour certains autres. Par exemple,
17 une autre enquête criminelle. On peut découvrir un trafiquant
18 de drogue lorsqu'on fait autre chose, donc il faut publier
19 cette information à la police. On découvre une information
20 qui concerne Santé Canada, le ministère de l'Environnement,
21 le ministère des Finances, nous avons un mécanisme qui nous
22 permet de dire : « Voici ce qu'on a collecté. Ça ne fait pas
23 partie de notre mandat, mais on est tombé sur cette
24 information. Ça peut être utile pour vous. Donc, au lieu de
25 rester dans nos bases de données, on peut le dévoiler. Donc,
26 voici ce que vous pouvez savoir, voici ce que vous pouvez
27 faire. »

28 Donc, ce régime existe 24 sur 24. C'est pas

1 des choses occasionnelles que nous faisons, c'est des choses
2 qu'on fait tous les jours dans le domaine des opérations au
3 SCRS.

4 **M. RICHARD FADDEN:** Avez-vous d'autres... je
5 peux... est-ce que je peux ajouter quelque chose?

6 **M. GORDON CAMERON:** Oui, effectivement.

7 **M. RICHARD FADDEN:** Je suis d'accord avec tout
8 ce que Alan vient de dire, mais pour faire une distinction,
9 le Service produit des rapports, le SCRS produit des
10 rapports, la Défense produit des rapports, Affaires mondiales
11 produit des rapports, l'Agence des services frontaliers
12 produit des rapports, et nous avons un bureau du Secrétariat
13 du Conseil privé qui met l'accent sur des choses à
14 l'étranger. Mais lorsqu'il y a certaines choses au sein du
15 pays, ils ont un mandat. Leur mandat spécifique, c'est de
16 constamment demander ou chercher des rapports, des
17 renseignements qui existent partout au Canada ou chez nos
18 alliés.

19 Par exemple, s'ils produisent un rapport sur
20 l'ingérence étrangère de la Chine, ils vont prendre des
21 rapports qui viennent du SCRS, Affaires mondiales, et autres,
22 et ils regardent ce que disent les alliés. Je pense qu'ils
23 travaillent mieux maintenant avec les sources ouvertes et
24 puis ils mettent cela dans un rapport consolidé, et c'est le
25 genre de rapports qu'on envoie au premier ministre, aux
26 ministres et aux fonctionnaires.

27 Et comme Alan a dit, on donne rarement des
28 détails à ces hauts fonctionnaires. Généralement, nos

1 systèmes consciemment font la distinction entre les
2 renseignements généraux étatiques. Donc, je voulais mettre
3 l'accent sur ce que Alan a dit. On ne donne pas les
4 renseignements tactiques au ministres concernant une attaque
5 terroriste. On peut leur dire ce qui se prépare, mais on ne
6 leur donner pas les détails. Mais nous vous... dans un rapport
7 stratégique, on inclut tout ce que nous savons pour qu'ils
8 puissent comprendre la situation.

9 Mais ça peut être intéressant compte tenu du
10 fait que vous vous intéressez à ce que les ministres savent,
11 vous voulez peut-être savoir ce que le Secrétariat du Premier
12 ministre sur le renseignement veut faire.

13 Merci.

14 **M. GORDON CAMERON:** Nous allons entendre un
15 représentant du Bureau du Premier ministre demain.

16 Ça nous permet de passer à une autre question
17 que je voulais vous poser. Vous avez parlé du processus qui
18 permet la collecte d'informations et de renseignements et
19 comment se préparent les rapports au sein des agences, dans
20 ce cas, pour un auditoire qui reçoit du renseignement
21 classifié.

22 La prochaine question pour les différentes
23 agences concerne les situations où on a fait appel à vous de
24 faire des commentaires publics. Donc, vous devez passer
25 devant un comité parlementaire, peut-être on vous a demandé
26 de préparer un document qui sera présenté au Cabinet ou à un
27 autre auditoire qui n'est pas un auditoire approprié pour
28 recevoir des renseignements classifiés et autres. Quel est le

1 processus que vous utilisez?

2 Et, Monsieur Fadden, je vous pose cette
3 question. On vous a invité à comparaitre devant un comité
4 parlementaire pour parler d'un sujet que vous maîtrisez à
5 cause de votre travail. On va vous poser des questions, vous
6 voulez bien dire plus que « toutes mes excuses, je ne peux
7 pas répondre à votre question ». Donc, comment est-ce que
8 vous vous préparez pour passer devant ce genre de comité?

9 **M. RICHARD FADDEN:** Je souris parce que j'ai
10 eu à expérience ce genre de processus à plusieurs reprises.

11 Il y a deux phases. Il y a des commentaires
12 qu'on prépare par écrit pour résumer ce qu'on veut dire. S'il
13 y a un point controversé, on le partage avec un autre
14 ministère qui peut s'intéresser à la question. Si vous êtes
15 un haut fonctionnaire, un sous-ministre, il faut être sûr que
16 le Bureau du Premier ministre est à l'aise avec ce document.
17 Donc, je parle du document écrit qui sera consigné dans les
18 documents. Et dans tous les cas, souvent, devant les comités
19 parlementaires, la tendance est toujours là de poser plus de
20 détails pendant la séance de questions et réponses.

21 J'ai souvent essayé, et je pense, avec
22 succès, de faire ce qu'on vous demande de faire. On fait
23 l'agrégation des données, des données classifiées et
24 sensibles, pour pouvoir faire un commentaire général sur le
25 sujet qui nous concerne. Donc, c'est pour ça qu'on nous paye.
26 Si vous êtes sous-ministre, si vous êtes directeur du SCRS,
27 vous devez démontrer un certain jugement par rapport à ce que
28 vous pouvez dire parce que la règle générale dans tous les

1 gouvernements où j'ai travaillé, c'est de faire preuve de
2 collaboration sans mensonges.

3 On ne peut pas se planifier pour les
4 questions qu'on va entendre devant un comité parlementaire,
5 donc il faut comprendre le paysage politique, l'environnement
6 du renseignement, de la sécurité nationale et démontrer un
7 certain jugement. J'ai trouvé que si on fait des efforts
8 d'avoir une agrégation et répondre à des questions sur la
9 base du bon jugement, ça fonctionne. Donc... mais les
10 commentaires écrits passent par le système.

11 **M. GORDON CAMERON:** Nous avons parlé de
12 résumés et des généralisations. Est-ce que c'est de ça qu'il
13 s'agit lorsque vous parlez d'agrégation?

14 **M. RICHARD FADDEN:** C'est quelque chose que
15 j'ai utilisé dans un contexte pratique. Nous avons un
16 rapport, on enlève certains détails. Je ne sais pas si c'est
17 de ça que vous parlez, mais souvent les classifications sont
18 déterminées par un mot, une phrase, ou un paragraphe, et sans
19 nécessairement tout enlever, on peut réécrire le texte pour
20 enlever les détails.

21 Honnêtement, j'ai passé assez de temps quand
22 j'étais conseiller à la Sécurité nationale de convaincre les
23 agences à faire cela, parce que ce qui est difficile, c'est
24 de passer devant les gens. L'objectif, c'est de donner les
25 informations aux gens.

26 Lorsque je parle d'agrégation, c'est qu'il
27 faut un peu diluer les détails tout simplement en changeant
28 les mots en prêtant attention de ne pas perdre le message

1 essentiel.

2 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

3 Il y a le « droit de divulguer ». Par
4 exemple, un document qui a été créé avec l'objectif de
5 divulcation, donc c'est pas la même chose.

6 **M. RICHARD FADDEN:** Je pense que la réponse
7 est oui.

8 **M. GORDON CAMERON:** Monsieur Forster, pouvez-
9 vous nous dire comment votre agence a géré cette situation
10 lorsque vous étiez là, lorsque l'agence devait préparer un
11 rapport et le présenter devant un auditoire non classifié,
12 lorsque vous ou un de vos collègues devait se présenter
13 devant le public ou devant un comité parlementaire?

14 **M. JOHN FORSTER:** Lorsque j'ai commencé à
15 travailler au CST, la pratique générale... en fait, c'était
16 seulement dans les années 80 que le gouvernement a accepté
17 son existence, a reconnu son existence. La pratique et la
18 culture n'étaient pas les mêmes, pas du tout. On faisait face
19 à des défis sains sur la base des divulgations non autorisées
20 du renseignement américain et on devait passer devant des
21 comités parlementaires pour parler de ce qu'on a fait,
22 pourquoi ç'a été fait, et comment ç'a été fait.

23 Nous avons commencé par publier les documents
24 sur le site web pour expliquer la situation. Beaucoup de
25 classifications sont faites à partir des détails, et ça,
26 c'est des informations qui sont nécessaires à communiquer,
27 c'est juste l'enjeu, le résumé, donc il faut chercher une
28 façon de communiquer de façon stratégique : voici le

1 problème, voici la situation actuelle. On enlève beaucoup de
2 détails qui peuvent dévoiler notre méthodologie, nos sources,
3 des choses qui peuvent embarrasser le pays. Oui, peut-être
4 pas « embarrasser », mais peuvent nuire à nos relations
5 internationales. Donc, il est question de trouver le juste
6 équilibre.

7 Parfois, avec notre personnel, nous avons des
8 bonnes discussions concernant ce qu'on peut dire et ce qu'on
9 ne peut pas dire, et depuis que j'étais là, l'Agence est
10 devenue beaucoup plus ouverte. Donc, il y a... l'Agence a
11 évolué.

12 **M. GORDON CAMERON:** J'aimerais vous demander
13 si vous avez des derniers commentaires avant de passer à une
14 pause de 30 minutes. Les participants pourront poser des
15 questions et on revient, mais avant de prendre la pause-
16 questions, avez-vous des derniers commentaires pour résumer
17 ou pour couvrir certains points que les autres ont déjà
18 mentionnés?

19 **M. RICHARD FADDEN:** Un point, et je veux aider
20 la Commission, je reviens à la question du renseignement
21 stratégique.

22 Je sais que beaucoup de gens dans ce pays
23 veulent une divulgation totale du renseignement, et c'est pas
24 possible. Comme je voulais dire plus tôt, le premier ministre
25 et les hauts fonctionnaires reçoivent rarement les détails
26 tactiques fondés sur les sources, ils reçoivent des
27 renseignements. Donc, pour les gens qui veulent des
28 renseignements bruts ou les détails, pourquoi est-ce qu'ils

1 doivent les recevoir alors que le premier ministre lui-même
2 ne les reçoit pas? Il ne le reçoit pas, sauf dans des cas
3 très exceptionnels, lorsque sa vie est à risque, par exemple.

4 C'est la même chose pour les ministres et les
5 sous-ministres également.

6 Les gens, certaines parties ou certaines
7 personnes pensent que les gens vont au bureau le matin et on
8 regarde les détails : qu'est-ce que la gouverneure générale
9 portait, quelle couleur, qu'est-ce qu'elle portait ce jour à
10 Vancouver, ainsi de suite.

11 Donc, ce que j'essaie de dire, c'est que si
12 c'est assez bon pour le premier ministre, ça devrait être
13 assez bon pour tout le monde, sauf qu'il y a toujours des
14 exceptions. Donc, je voulais tout simplement soulever ce
15 point, et c'est pas tout le monde au gouvernement qui reçoit
16 les détails que les gens considèrent importants. Très
17 souvent, ce n'est pas le cas.

18 Merci.

19 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

20 Madame la Commissaire, nous sommes arrivés à
21 la fin de cette session, donc on peut prendre la pause.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, on va prendre une
23 pause plus longue pour être sûr que les participants auront
24 assez de temps pour rédiger les questions qu'ils veulent
25 envoyer au Conseil de la Commission.

26 On revient dans environ 30 minutes.

27 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
28 vous plaît. The hearing is in recess for 30 minutes. La

1 séance est en pose pour 30 minutes.

2 --- Upon recessing at 11:15 a.m.

3 --- L'audience est suspendue à 11 h 15

4 --- Upon resuming at 11:53 a.m.

5 --- L'audience est reprise à 11 h 53

6 **LE GREFFIER:** Order, please. À l'ordre, s'il
7 vous plait.

8 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
9 étrangère a repris.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** You can go ahead.

11 **--- QUESTIONS TO THE PANEL BY/QUESTIONS AUX PANÉLISTES PAR M.**
12 **GORDON CAMERON (cont'd/suite)**

13 **M. GORDON CAMERON:** Messieurs, nous avons
14 plusieurs questions, probablement plus de questions par
15 rapport au temps qu'il nous reste. Mais heureusement, les
16 questions souvent ont été posées par différentes parties,
17 donc nous avons essayé de les fusionner.

18 D'emblée, j'aimerais dire que nous avons reçu
19 une des questions par plusieurs parties, et la voici. Il
20 s'agit probablement d'une question qui a été soulevée dans le
21 contexte du CST et du SCRS. Voici la question :

22 Comment est-ce que vos agences se penchent
23 sur des renseignements qui laissent croire qu'un individu est
24 menacé ou est une cible d'ingérence étrangère, et notamment
25 lorsque cette personne est un parlementaire? Que feriez-vous
26 dans ce cas-là? Lorsque vous auriez reçu de tels
27 renseignements, que feriez-vous au niveau de la divulgation
28 de tels renseignements?

1 **M. RICHARD FADDEN:** Ici, monsieur Fadden.

2 Tout d'abord, ce que je dirais que ce qui
3 s'est passé... ce qui se passerait aujourd'hui, ce n'est pas ce
4 qui se serait passé alors que j'étais en poste. Je pense que
5 le gouvernement a changé ses indications pour aviser les gens
6 qui étaient cibles d'une menace, mais à l'époque où moi
7 j'étais au SCRS, lorsque j'entendais qu'une personne était la
8 cible d'une menace, qu'il ou elle soit parlementaire ou non,
9 je trouvais une façon de faire quelque chose. S'il s'agissait
10 d'un parlementaire, je me serais assuré que mon ministre soit
11 au courant et aussi le Conseil privé, et dans d'autres cas,
12 s'il s'agissait d'une menace d'ordre physique, il faudrait
13 faire appel aux services de police.

14 Mais à tort ou à raison, j'ai toujours pensé
15 que le SCRS avait un mandat, un mandat pour composer avec des
16 menaces, que ce soit des menaces auprès d'individus ou quoi
17 que ce soit. Nous aurions trouvé une solution, quelque chose
18 à faire, et plus c'était politique, plus on se serait assurés
19 que les ministres étaient au courant.

20 Êtes-vous d'accord, Alan?

21 **M. ALAN JONES:** Oui. De fait, s'il s'agissait
22 d'une menace, bien sûr nous aurions communiqué avec la GRC et
23 ainsi de suite. Mais la divulgation au sujet d'une situation
24 avec un parlementaire, il faudrait consulter avec le Bureau
25 du Conseil privé pour commencer parce que le Bureau du
26 Conseil privé est également responsable de la sécurité des
27 ministres, du Conseil des ministres, et aussi des
28 parlementaires.

1 **M. GORDON CAMERON:** Et question pour monsieur
2 Forster.

3 (NON INTERPRÉTÉ)

4 **M. JOHN FORSTER:** Rappelez-vous que nous, nous
5 avons un mandat pour l'étranger. Si c'était un renseignement
6 qui venait de l'étranger, eh bien, le CST a ce qu'on appelle
7 des corbeaux – des « *crows* » –, c'est-à-dire des gens qui
8 prennent des renseignements de différents ministères, et
9 donc, on porterait à l'attention de certaines de ces
10 personnes dans ce groupe que ces renseignements soient
11 communiqués et lus par certaines agences.

12 Pour ce qui est d'une menace ou quelqu'un qui
13 est la cible d'une menace, je voudrais m'assurer que le
14 conseiller en sécurité nationale, mais aussi le directeur du
15 SCRS soient au courant.

16 Nous, nous n'agissons pas au CST par rapport
17 à de tels renseignements; nous sommes responsables de la
18 collecte.

19 **M. GORDON CAMERON:** Durant votre discussion,
20 et il s'agit de points soulevés par monsieur Jones et
21 monsieur Fadden, vous avez parlé du fait que le renseignement
22 avec le temps... du fait que la divulgation des renseignements
23 serait moins préjudiciable avec le temps au fur et à mesure
24 que le renseignement était plus vieux. Qu'est-ce que...
25 pourriez-vous élaborer un peu de tout cela?

26 **M. ALAN JONES:** Il faut étudier tout cela au
27 cas par cas. Dans certaines circonstances, il faut protéger
28 une source, une source humaine, et de fait, ça pourrait être

1 une menace pour la personne tout au long de sa vie. À
2 d'autres moments, si les circonstances ont changé par rapport
3 à cette source ou d'autres situations qui atténueraient la
4 situation, et je vais parler... je vais parler notamment de
5 l'article 21 qui nous permet notamment d'avoir un mandat de
6 perquisition.

7 Alors, cette information est protégée, mais
8 justement pour faire une écoute clandestine. Après un certain
9 moment, lorsque cette écoute n'est plus nécessaire, eh bien,
10 il faut tenir compte quand même qu'il y avait... qu'il pourrait
11 y avoir une source humaine associée à cette forme de
12 technologie. Mais ce n'est pas une règle absolue, mais c'est
13 probable qu'on verrait de telles situations lorsque l'on
14 parle de sources techniques plutôt que de sources de nature
15 humaine.

16 Il faut savoir aussi que les services de
17 police vont aviser les gens lorsqu'ils ont intercepté une
18 écoute qui les concerne. C'est un régime complètement
19 différent.

20 **M. GORDON CAMERON:** Alors, l'aperçu, c'est
21 très différent, parce que la personne, on ne l'avise pas
22 lorsqu'il y a une interception de la part du SCRS?

23 **M. ALAN JONES:** Oui.

24 **M. GORDON CAMERON:** Et ce matin, monsieur
25 Fadden, vous aviez évoqué le fait que le premier ministre ne
26 reçoit pas de l'information brute, mais plutôt des
27 renseignements stratégiques.

28 Êtes-vous en train de dire que le premier

1 ministre manque des éléments importants du contexte?

2 **M. RICHARD FADDEN:** Non, je ne crois pas, mais
3 il y a toujours des exceptions à cette règle. Je me souviens
4 d'une situation où j'avais remis au premier ministre des
5 renseignements qui venaient de l'équipe de monsieur Jones,
6 parce qu'il s'agissait de l'information particulièrement
7 sensible, mais c'est très, très rare.

8 Je pense que ce que l'on tente de dire, c'est
9 que beaucoup de renseignements, des renseignements qui
10 finissent par avoir une manifestation physique, eh bien, il
11 faut savoir que c'est rare que c'est une source qui raconte
12 toute l'histoire. La tâche, c'est de rassembler toute
13 l'information afin que le premier ministre puisse y
14 comprendre le contexte. Il pourrait y avoir une annexe avec
15 une chronologie des événements et aussi pour donner une idée
16 d'où proviennent ces renseignements. Bon, je ne crois pas que
17 ce soit le cas.

18 Cela étant dit, toutes les fois que j'ai
19 travaillé avec des premiers ministres et ministres, et je ne
20 pense qu'à un exemple où on m'a demandé de fournir les
21 renseignements bruts. Je pense que si c'était un réel
22 problème avec les ministres, on nous aurait posé la question
23 beaucoup plus souvent.

24 **M. ALAN JONES:** Quand vous avez divulgué, il
25 faut se poser la question pourquoi, que ce soit le premier
26 ministre ou une autre organisation, eh bien, pourquoi vous me
27 donner cette information et que... à quoi vous vous attendez
28 que je fasse? Donc, on ne cherche pas forcément du côté

1 opérationnel, donc là, ça situe le contexte pour analyser
2 l'information. C'est... et il faut se poser la question
3 pourquoi est-ce qu'on doit informer le premier ministre.

4 **M. GORDON CAMERON:** Encore une fois, et ça
5 découle des commentaires que vous avez faits ce matin,
6 Monsieur Fadden, qu'une information plus générale serait plus
7 appropriée pour une divulgation. La question, c'est que :
8 est-ce que vous proposez que le gouvernement... la Commission
9 demande au gouvernement de préparer de tels rapports pour
10 être utilisés dans cette enquête? Ou bien est-ce qu'il
11 faudrait qu'ils cherchent des rapports à un niveau plus
12 élevé?

13 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, non, je ne
14 proposais pas qu'il y ait des nouveaux rapports qui soient
15 faits. Vous allez bloquer le système si vous demandez de
16 façon systématique ce genre de choses. Mais j'avais indiqué,
17 si vous avez un rapport que vous voulez rendre public et que
18 le gouvernement n'accepte pas votre demande, vous pouvez leur
19 demander de faire une suggestion sur un rapport existant
20 comment on peut généraliser à un certain niveau. Ça pourrait
21 être possible, mais certainement pas... il ne s'agit pas de
22 créer un nouveau rapport.

23 **M. GORDON CAMERON:** Eh bien, il y a un certain
24 nombre de questions qui découlent des informations que la
25 Commission a reçues par rapport au rôle de l'intérêt public
26 dans la divulgation et l'importance de la confidentialité
27 d'un côté et l'intérêt public pour la divulgation en
28 équilibre avec ça.

1 Comment ça se situe dans votre analyse pour
2 les divulgations éventuelles pour vos agences? Est-ce que
3 vous faites une évaluation de l'importance pour le public
4 quand vous décidez de ce qu'il faut divulguer au public?

5 **M. RICHARD FADDEN:** Eh bien, en théorie, ça
6 arrive à tous les niveaux, mais de façon pratique, ce n'est
7 pas forcément possible. On ne peut pas faire ça de façon
8 égale une fois que les renseignements sont classifiés.

9 D'après moi, cette question est importante
10 quand, pour une raison ou une autre, le dossier est soulevé
11 pour des raisons juridiques, ou des raisons techniques, ou
12 pour des raisons de politique, ou peut-être, car il y a
13 l'intérêt des médias. Mais de façon générale, les personnes
14 qui font la classification des rapports, ce sont des jeunes
15 fonctionnaires, ils utilisent l'ordinateur, les algorithmes.

16 Et quand on répond à la question que vous
17 avez posée, eh bien, ça, ça arrive quand il y a un dossier
18 particulier et quelqu'un de plus expérimenté, on leur demande
19 leur avis, ou parce qu'il y a un processus de
20 déclassification qui se fait, et ça, ça se fait au siège
21 social avec les plus hauts fonctionnaires, et donc, c'est
22 délégué pour classifier le pouvoir de... mais pour
23 déclassifier, là, c'est beaucoup moins délégué à d'autres.
24 C'est surtout au siège social, l'administration centrale, et
25 si c'est sensible, ça va à des niveaux de rangs très élevés.

26 **M. ALAN JONES:** Quand il y a une demande pour
27 une divulgation, il y a des domaines du côté des politiques
28 et du juridique qui vont régler ça. Ce n'est pas du côté

1 opérationnel que c'est réglé. Alors, si vous êtes un leader
2 opérationnel principal, on ne voudra pas vous demander
3 qu'est-ce que vous voulez au niveau des caviardages, ce ne
4 serait pas approprié. Moi, en tant que gestionnaire
5 opérationnel, ce serait géré par ceux qui gèrent leurs
6 relations avec les procédures judiciaires.

7 On pourrait vous demander est-ce qu'on peut
8 faire une évaluation des dommages s'il y avait des
9 divulgations, quels sont les risques associés à la
10 divulgation, mais on ne demande pas du côté opérationnel si,
11 oui ou non, on va divulguer au maximum ou au minimum. Ça,
12 c'est réglé ailleurs et ces décisions sont faites ailleurs.

13 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

14 Monsieur Forster, il semblerait qu'il s'agit
15 de... c'est en aval, plutôt, qu'il faut évaluer le risque quand
16 il s'agit de divulguer. Vous avez quelque chose à rajouter?

17 **M. JOHN FORSTER:** Eh bien, oui, je suis
18 d'accord avec Dick et Alan. Ça dépend des renseignements, si
19 c'est sensible, où ça s'origine. Le ministère de la Justice,
20 bien, peut jouer un rôle s'il pensait que l'Agence ne
21 divulguait pas tout ce qui était possible. Les avocats du
22 ministère de la Justice vont intervenir pour contester, pour
23 demander si vous avez considéré telle ou telle chose.

24 Et comme Dick l'a indiqué, oui, ça va être
25 plus à un niveau élevé, le rang élevé pour qu'il y ait... que
26 ce soit évalué de ce côté-là plutôt que du côté de la
27 personne qui y travaille de façon plus spécialisée. Donc, le
28 BCP et le ministère de la Justice ont une fonction de

1 contestation vis-à-vis des agences pour s'assurer que
2 l'intérêt du public et d'autres points de vue sont
3 considérés.

4 **M. GORDON CAMERON:** Merci.

5 On a d'autres questions par rapport à vos
6 commentaires, Monsieur Jones, par rapport à ce qui se passe
7 avec l'enquête et si nous avons des leçons à apprendre.

8 Alors, l'une des questions : est-ce que vous
9 pensez que la professeure West a bien décrit la question?

10 **M. ALAN JONES:** Je n'ai rien à rajouter. Je
11 pense que la professeure West a vraiment expliqué tout ce qui
12 était pertinent au niveau de la divulgation quant à la
13 Commission Arar.

14 **M. GORDON CAMERON:** Il y a des questions pour
15 ou bien monsieur Jones ou monsieur Fadden par rapport à la
16 division dans votre agence, et ça, ça découle de vos
17 discussions sur le terrorisme et des questions de l'enquête.
18 Là, il s'agit de l'ingérence étrangère. Alors, est-ce que
19 vous pouvez nous expliquer comment vous divisez vos fonctions
20 entre le terrorisme et l'ingérence étrangère, contre-
21 renseignement?

22 **M. ALAN JONES:** La *Loi sur le SCRS* définit de
23 comment il fonctionne. À l'article 2, les menaces, (a), (b),
24 (c) et (d), vous avez la direction générale opérationnelle
25 qui conduit (a) espionnage et (c) le terrorisme, et ça, c'est
26 un gros dossier. L'ingérence étrangère, ça a tendance à être
27 du côté de l'article (a), bien que du côté (b), eh bien, il y
28 aurait la question des menaces, mais ça n'a pas été un gros

1 programme, alors évidemment il y a... ça a dominé au niveau des
2 capacités en enquête.

3 Le SCRS a toujours maintenu des coopérations
4 opérationnelles avec 2(a) et 2(b), mais rarement du côté du
5 contre-renseignement. Même suite au 11 septembre, la guerre
6 au terrorisme devenait l'enjeu principal pour beaucoup
7 d'agences et il y a eu au moins, dans les investis du côté
8 d'autre dossiers, d'autres enjeux. Et d'autres pays se sont
9 plus impliqués du côté... par la suite, de l'ingérence
10 étrangère et... car nous avons continué nos efforts avec ces
11 programmes.

12 Donc, nous maintenons notre expertise et
13 capacités au niveau des langues et nos connaissances et de la
14 continuité avec ces dossiers malgré toutes les pressions
15 qu'il y avait avec le programme du contre-terrorisme, mais
16 tout ça, c'est resté séparé.

17 Et vous avez l'ingérence étrangère. Parfois
18 ça se juxtapose au terrorisme. Il y a des terrorismes d'État
19 qui sont actifs. Donc, vous avez une enquête sur le
20 terrorisme, mais là, ça peut... il peut y avoir de l'ingérence
21 politique au Canada. Donc, ça, c'est une responsabilité
22 partagée entre les directions générales du contre-terrorisme
23 et les contre-renseignements, et parfois ils jouent dans les
24 mêmes terrains de jeu. Nous vous...

25 **M. RICHARD FADDEN:** C'est difficile, ces
26 questions, car ça veut dire qu'il y a le désir d'influencer
27 qui va sous le radar. Si vous regardez le contact humain
28 entre une réunion sociale et l'ingérence étrangère avec la

1 menace de violence, vous avez plein de choses au milieu, y
2 inclus la diplomatie.

3 Dans le cas du terrorisme, là, si quelqu'un
4 joue avec une bombe, là, il faut, oui, poursuivre, mais si le
5 Consul général d'un pays x parle avec quelqu'un sur l'heure
6 du midi, ça pourrait être le pire type d'ingérence étrangère
7 ou ça peut tout simplement une idée que les deux pays doivent
8 travailler ensemble avec une telle idée, une idée quelconque.

9 Alors, simplement, si vous avez des gens qui
10 sont actifs du côté de l'ingérence étrangère, parfois c'est
11 plus difficile que du terrorisme, car là vous avez quelque
12 chose de kinétique, car souvent il s'agit tout simplement de
13 conversations, ça peut être des menaces impliquées ou des
14 avantages impliqués. Dans bien des cas, la GRC a trouvé de
15 l'ingérence étrangère, car c'était affilié à autre chose.

16 Alors, si vous avez le Consul général d'un
17 pays x, eh bien, c'est de l'ingérence étrangère, mais ça fait
18 partie du travail. Moi, j'étais diplomate par le passé, ç'a
19 été mon travail d'aller influencer un pays, alors chercher là
20 où ça se situe sur le spectrum, c'est assez difficile, et le
21 Canada ne veut pas offenser des gouvernements étrangers sans
22 raison. Donc, il faut trouver vraiment des raisons solides
23 avant que le Service ou la GRC peuvent s'impliquer.

24 Tout ça pour vous dire qu'il y a tout un
25 spectre. Avant d'agir, il faut s'assurer qu'il y a une
26 possibilité sérieuse d'ingérence étrangère, et comme Alan l'a
27 indiqué, parfois, c'est plus facile de le faire quand c'est
28 relié à une autre enquête.

1 **M. ALAN JONES:** Et c'est aussi quand vous avez
2 des acteurs qui vont agir pour des États. Vous avez les
3 journalistes étrangers, ils peuvent faire partie d'une
4 campagne.

5 Pour être précis, j'ai été exposé à la
6 République... les activités de la République populaire de Chine
7 au Canada. Ils avaient une approche plus multiple. Il pouvait
8 y avoir les diplomates, mais ça peut être des représentants
9 commerciaux, des groupes de touristes, des personnes, et ça
10 peut arriver, l'ingérence peut appeler en Chine même où ils
11 ont des capacités de coercition, ils peuvent toucher les
12 familles, que ce soit des citoyens des deux pays.

13 Comme Richard a dit, lorsqu'on essaye de
14 défendre un pays agressivement, à quel point est-ce que ça
15 devient de l'ingérence étrangère? Lorsqu'il s'agit d'une
16 élection, ça entre dans cette catégorie, et pour le
17 terrorisme, c'est clair également, mais lorsqu'on regarde
18 l'échelle des activités de ce qui est anodin à ce qui est
19 sévère, il y a beaucoup d'activités qui sont au milieu.

20 **M. JOHN FORSTER:** Il y a d'autres activités
21 qui ne constituent pas nécessairement un contact humain. Par
22 exemple, les campagnes en ligne, les campagnes de
23 désinformation qui peuvent être parrainées par les États.

24 Le CST essaye de suivre... de suivre ce genre
25 d'activités et de faire des rapports. C'est très difficile.
26 On peut envoyer ce genre d'informations à travers plusieurs
27 serveurs dans le monde et les pays peuvent utiliser leurs
28 parties pour le faire, mais il y a des éléments de

1 désinformation lorsqu'on regarde l'ingérence étrangère et
2 c'est quelque chose qu'on ne peut pas oublier. Ça devient de
3 plus en plus compliqué avec les avancées dans le domaine de
4 l'intelligence artificielle.

5 **M. GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur Forster.

6 J'aimerais qu'on revienne à ce qu'on pourrait
7 divulguer, comment gérer les renseignements que la Commission
8 va évaluer et publier.

9 Plus tôt, on a parlé de l'équilibre entre
10 l'intérêt public et autres, mais différentes personnes ont
11 posé des différentes questions de différentes façons. Est-ce
12 que c'est possible, est-ce que la Commission pourrait
13 contacter les communautés de la diaspora pour savoir ce
14 qu'ils pensent de l'ingérence étrangère et quel impact ça
15 peut avoir sur l'ingérence?

16 **M. RICHARD FADDEN:** Si on ne s'intéresse à la
17 communauté de diaspora, on va rater un élément important. La
18 force des communautés des diasporas pour faire avancer les
19 objectifs des États étrangers est claire, de plus en plus.

20 Une des difficultés que nous avons, c'est que
21 la plupart de ces communautés des diasporas viennent d'un
22 contexte où avoir des contacts avec les services policiers
23 est la dernière chose qu'ils veulent faire. Même s'ils se
24 sentent menacés, ils préfèrent faire autre chose. Appeler le
25 SCRS ou la GRC, compte tenu de leur expérience antérieure,
26 c'est pas des choses qu'ils veulent faire.

27 Donc, on n'a pas aussi de contacts qu'on
28 aimerait. Donc, je pense que la Commission devrait avoir un

1 programme pour les contacter, surtout en leur assurant une
2 confidentialité parce que les gens ont peur. Certains membres
3 de ces communautés de la diaspora ont peur tout simplement.

4 Une des choses que les gouvernements peuvent
5 faire, et je pense que la Commission va le considérer dans
6 les recommandations, chercher des moyens de permettre aux
7 communautés de la diaspora de communiquer avec le
8 gouvernement de façon... avec la Commission de façon
9 confidentielle. Donc, parfois on apprend des choses seulement
10 lorsqu'il y a quelque chose qui s'est mal passé.

11 Donc, je sais que c'est une longue réponse à
12 votre courte question, mais il ne faut pas oublier cette
13 occasion de parler avec les communautés de la diaspora.

14 **M. GORDON CAMERON:** Monsieur Jones?

15 **M. ALAN JONES:** Je suis d'accord.

16 **M. GORDON CAMERON:** Et monsieur Forster?

17 **M. JOHN FORSTER:** Moi aussi. Moi aussi, je
18 suis d'accord.

19 **M. GORDON CAMERON:** Commissaire, Madame la
20 Commissaire, je me trouve dans une posture heureuse d'avoir
21 complété toutes les questions qui ont été posées par les
22 participants. Certaines seront posées aux panélistes demain
23 où il y aura des panélistes qui pourront répondre à ces
24 questions.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

26 Donc, je pense libérer tout le monde pour que
27 vous soyez prêts pour votre déjeuner. Et on se revoit demain
28 matin.

1 **THE REGISTRAR:** Order, please. À l'ordre
2 s'il vous plaît.

3 This sitting of the Foreign Interference
4 Commission has adjourned until ten tomorrow. Cette séance de
5 la Commission sur l'interférence étrangère est levée jusqu'à
6 10 heures demain.

7 --- Upon adjourning at 12:20 p.m.

8 --- L'audience est ajournée à 12 h 20

9

10 **C E R T I F I C A T I O N**

11

12 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
13 hereby certify the foregoing pages to be an accurate
14 transcription of my notes/records to the best of my skill and
15 ability, and I so swear.

16

17 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
18 certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
19 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
20 capacités, et je le jure.

21

22



23 Sandrine Marineau-Lupien

24

25

26

27

28